

# Usages autorisés dans les zones

Zone 158Ca :

## Zone à dominance de commerces légers

---

- C301 - cliniques vétérinaires;
- C302 - bureaux de services bancaires et financiers;
- C303 - cliniques de soins médicaux, corporels et de santé;
- C304 - supermarchés;
- C305 - pharmacies;
- C306 - fleuristes;
- C307 - marchés publics;
- C308 - places d'affaire sans entreposage de marchandise;
- C309 - institutions financières;
- C310 - services de soins personnels (coiffure, esthétique, manucure, etc.);
- C311 - centres de conditionnement physique;
- C313 - bureaux de poste;
- C314 - cordonniers, couturières rembourreurs, bijoutiers, vendeurs de matériel informatique et autre genre de commerces similaires;
- C315 - bibliothèques, imprimeries, éditions et activités connexes;
- C316 - vente d'articles de sports;
- C317 - commerces de vente au détail de biens et services
- C202 - établissements hôteliers : hôtels, motels, auberges, gîtes;
- C203 - restaurants, services de traiteur et cafés avec ou sans permis de boisson incluant les bars;
- C204 - casse-croûtes;
- C205 - bars laitiers;
- C206 - boulangeries et pâtisseries;
- C207 - commerces d'accommodation et d'alimentation;
- C213 - location d'équipements non motorisés;
- C216 - centres de santé : spas, massothérapies, soins corporels et soins esthétiques;
- C219 - complexes d'hébergement touristique

## Zone 48Cb :

### Zone commerciale lourde et industrielle légère

---

- C402 - vente au détail de meubles, d'appareils électroménagers;
- C403 - commerces de divertissements : clubs vidéos, salles de jeux électroniques, salles de quilles, etc.;
- C404 - salons funéraires;
- C405 - animaleries;
- C406 - quincailleries;
- C407 - écocentres.
- C501 - ateliers mécaniques;
- C502 - garages de réparations d'automobiles et de machineries lourdes;
- C503 - stations-service et postes d'essence;
- C504 - lave-autos;
- C505 - ateliers de carrosseries et de peintures;
- C506 - location d'équipements et de machineries;
- C507 - vente de véhicules moteurs;
- C509 - vente d'automobiles, de tracteurs et autres équipements motorisés;
- C510 - vente au détail et en gros avec entreposage extérieur de marchandises dans les cours latérales et arrières clôturées;
- C511 - entreposage extérieur sur un terrain ou lot vacant en respectant la marge avant minimale;
- C512 - vente de maisons mobiles ou de maisons préfabriquées;
- C513 - commerces de nature érotiques;
- C514 - commerces de vente en gros;
- C515 - entrepôts;
- C516 - location d'équipements, d'outils et de machineries;
- C517 - entreprises de transport;
- C518 - entreprises d'excavation;
- C519 - entreprises de construction et d'ébénisterie;
- C520 - entreprises de pavage et de construction de route;
- C521 - bureaux d'affaires compatibles aux usages en exploitation dans l'immeuble;
- C522 - garages municipaux.
- I101 - industries de l'alimentation;
- I102 - industries du meuble;
- I103 - industries de l'habillement et du textile;
- I104 - industries de fabrication de produits électriques et électroniques;
- I105 - industries de l'artisanat;
- I106 - atelier de fabrication de biens de consommation courante (excluant les usages de classe I2);
- I107 - motels industriel;
- I109 - industries pharmaceutique;
- I110 - industries de haute technologie;
- I111 - laboratoires et centre de recherche;
- I212 - industries de boissons alcoolisées (excluant les microproductions avec consommation sur place).

## Zone 49M1 :

### Zone à dominance de commerces légers et touristiques

---

- C101 - bureau d'affaire et d'administration;
- C102 - bureau de services professionnels, scientifiques, techniques et administratifs ;
- C103 - établissements de services financiers;
- C104 - établissements de service publics : régional, provincial ou national;
- C105 - bureaux de professionnels de la santé;
- C106 - établissements de soins personnels;
- C202 - établissements hôteliers : hôtels, motels, auberges, gîtes;
- C203 - restaurants, services de traiteur et cafés avec ou sans permis de boisson incluant les bars;
- C204 - casse-croûtes;
- C205 - bars laitiers;
- C206 - boulangeries et pâtisseries;
- C207 - commerces d'accommodation et d'alimentation;
- C208 - microbrasseries et microdistilleries;
- C209 - commerces de vente de boissons alcoolisées;
- C210 - marchés publics;
- C211 - galeries d'arts;
- C212 - boutiques et ateliers d'artisanats;
- C213 - location d'équipements non motorisés;
- C214 - musées et salles d'expositions;
- C215 - théâtres d'été;
- C216 - centres de santé : spas, massothérapies, soins corporels et soins esthétiques;
- C217 - antiquaires;
- C218 - centres d'interprétations du patrimoine bâti;
- C219 - complexes d'hébergement touristique;
- C301 - cliniques vétérinaires;
- C302 - bureaux de services bancaires et financiers;
- C303 - cliniques de soins médicaux, corporels et de santé;
- C304 - supermarchés;
- C305 - pharmacies;
- C306 - fleuristes;
- C307 - marchés publics;
- C308 - places d'affaire sans entreposage de marchandise;
- C309 - institutions financières;
- C310 - services de soins personnels (coiffure, esthétique, manucure, etc.);
- C311 - centres de conditionnement physique;
- C313 - bureaux de poste;
- C314 - cordonniers, couturières rembourreurs, bijoutiers, vendeurs de matériel informatique et autre genre de commerces similaires;

- C315 - bibliothèques, imprimeries, éditions et activités connexes;
- C316 - vente d'articles de sports;
- C317 - commerces de vente au détail de biens et services

- C402 - vente au détail de meubles, d'appareils électroménagers;
- C403 - commerces de divertissements : clubs vidéos, salles de jeux électroniques, salles de quilles, etc.;
- C404 - salons funéraires;
- C405 - animaleries;
- C406 - quincailleries;
- C407 - écocentres.

## Zone 47Ra :

### Zone résidentielle faible densité

---

- H101 - résidence unifamiliale isolée sans aucun logement supplémentaire.
  - H201 - résidence unifamiliale isolée avec un logement supplémentaire au sous-sol;
  - H202 - résidence unifamiliale jumelée sans logement supplémentaire;
  - H203 - résidence bifamiliale.
- C107 - garderies (CPE).

## Zone 160Rd :

### Zone résidentielle haute densité

---

- H201 - résidence unifamiliale isolée avec un logement supplémentaire au sous-sol;
  - H202 - résidence unifamiliale jumelée sans logement supplémentaire;
  - H203 - résidence bifamiliale.
- H301 - résidence multifamiliale d'un maximum de trois logements;
- H302 - maison de chambres.
- H401 - résidence multifamiliale de quatre logements et plus;
- H403 - résidence pour personnes semi-autonomes;
- H404 - foyer et centre d'accueil pour personnes âgées;
- H405 - immeuble de logement social : habitation à loyer modique (HLM), coopérative d'habitation et organisme sans but lucratif d'habitation;
- H406 - résidence unifamiliale en rangées;
- H407 - complexe domiciliaire.

